

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 15 JANVIER 2018, À 20H, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h02 sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, François Cardinal, Louis Côté, Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Sont également présents le directeur général, monsieur Alain Cousson, ing. et la greffière, Me Julie Waite.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 15 janvier 2018 ouverte.

**RÉSOLUTION
2018-01-001**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié en retirant le point :

- 10.2 Maison nationale des Patriotes – Demande de soutien financier

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1) Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 décembre 2017
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 décembre 2017
4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion – Règlement numéro 447-2 révisant et remplaçant les règlements numéros 447 et 447-1 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park
 - 4.2 Présentation du projet de règlement numéro 447-2 révisant et remplaçant les règlements numéros 447 et 447-1 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park
5. Réglementation
 - 5.1 Dépôt du rapport de l'assemblée publique de consultation tenue le 8 janvier 2018

- 5.2 Adoption du second projet de règlement numéro 431-12 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'autoriser les projets intégrés pour la zone HC-91 et afin d'ajouter un logement à la zone H-92
6. Administration générale
 - 6.1 Dépôt de la liste d'embauche – Personnel temporaire
 - 6.2 Dunton Rainville avocats – Paiement des honoraires professionnels pour services rendus
 - 6.3 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Achat de produits utilisés en sécurité incendie
 - 6.4 Acceptation de la promesse d'achat – Immeuble désigné comme étant le lot numéro 5 641 406 – Autorisation de signature
 - 6.5 Désignation d'un candidat au poste vacant de membre au conseil d'administration du Réseau de Transport Métropolitain – Représentant des municipalités de l'ouest de la Couronne Sud
 - 6.6 Présentation du projet de reconstruction de la piscine extérieure, du chalet, ajout des aménagements au pourtour du site – Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV
7. Finances
 - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 13 décembre 2017 au 9 janvier 2018
 - 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2018-01-01
8. Développement et mise en valeur du territoire
 - 8.1 Demande de dérogation mineure – 377, rue du Prince-Albert
9. Travaux publics
 - 9.1 Services professionnels – Projet de piscine municipale – Paiement d'honoraires professionnels – Poirier Fontaine Architectes inc.
10. Famille, culture et loisir
 - 10.1 Renouvellement de l'adhésion – Association québécoise du loisir municipal
 - 10.2 Maison nationale des Patriotes – Demande de soutien financier
11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

En mon nom, celui des membres du conseil municipal et des employés municipaux, je souhaite à tous les citoyens une excellente année 2018.

Aussi, je suis heureux de vous accueillir à la première séance ordinaire pour l'année 2018.

Depuis la séance ordinaire de décembre, j'ai assisté à plusieurs événements et conseils d'administration des différentes régies, entre autres :

- a) Assemblée publique de consultation concernant le Règlement 431-12 le 8 janvier 2018. Il s'agit d'un règlement ayant pour but :
 - 1) d'autoriser les projets intégrés de 3 bâtiments avec des dispositions spécifiques dans la zone HC-91
 - 2) de porter le nombre de logements de la zone H-92 actuellement de 22, à 23;
- b) Écocentre régional – Comité consultatif, le 11 janvier 2018
- c) Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu – Comité de transition, le 11 janvier 2018;
- d) Association des riverains et amis du Richelieu – Conseil d'administration, le 11 janvier 2018.

Comité sur le sport, le loisir et la culture

Enfin, je vous informe que le comité sur le sport, le loisir et la culture sera réactivé incessamment et ce, sous la responsabilité de monsieur le conseiller Louis Côté. À cet effet, une annonce paraîtra ce mercredi dans *L'Oeil Régional* afin d'obtenir des candidatures pour constituer le comité. Par ailleurs, l'annonce est déjà sur le site internet de la Ville et a été diffusée via *OPARK*.

Comité de sécurité municipale

Il en va de même pour le comité de sécurité municipale, sous la responsabilité de monsieur le conseiller Jacques Portelance, puisque nous sommes à la recherche d'un ou deux membres pour le compléter.

Formation des élus

D'ici la fin janvier de la formation en sécurité civile sera donnée à l'ensemble des élus.

En plus de cette formation, j'en recevrai une autre, avec le directeur général, qui portera sur la gestion du changement.

RÉSOLUTION 2018-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2017

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 décembre 2017, tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2018-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2017

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 décembre 2017, tel que rédigé.

AVIS DE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2 RÉVISANT ET REMPLAÇANT LES

MOTION

RÈGLEMENTS NUMÉROS 447 ET 447-1 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

Monsieur le conseiller Jacques Portelance donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 447-2 révisant et remplaçant les règlements numéros 447 et 447-1 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit Règlement le 11 janvier 2018.

RÉSOLUTION 2018-01-004

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2 RÉVISANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 447 ET 447-1 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

Monsieur le conseiller Jacques Portelance présente le projet de règlement numéro 447-2 révisant et remplaçant les règlements numéros 447 et 447-1 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park.

L'objet de ce règlement est d'adopter un code d'éthique et de déontologie révisé, avec changement, pour les membres du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, le tout conformément aux prescriptions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Le code d'éthique et de déontologie des élus impose des règles de conduite notamment en matière de contrats entre la Ville d'Otterburn Park et des parents des élus, de dons ou d'avantages reçus par les élus, de conflit d'intérêts, de confidentialité des informations reçues, d'interdiction d'annonces par les élus et prévoit également diverses sanctions pour en assurer le respect.

DÉPÔT

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE LE 8 JANVIER 2018

Est déposé le compte-rendu de l'assemblée publique de consultation du conseil municipal tenue le 8 janvier 2018 portant sur le projet de règlement suivant :

- Premier projet de règlement numéro 431-12 modifiant le Règlement de zonage 431 afin d'autoriser les projets intégrés pour la zone HC-91 et afin d'ajouter un logement à la zone H-92.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du projet de règlement numéro 431-12.

RÉSOLUTION 2018-01-005

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS POUR LA ZONE HC-91 ET AFIN D'AJOUTER UN LOGEMENT À LA ZONE H-92

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 18 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été présenté en consultation publique le 8 janvier 2018 et comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du second projet de règlement le 11 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du projet de règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 431-12, tel que rédigé.

DÉPÔT

DÉPÔT DE LA LISTE D'EMBAUCHE – PERSONNEL TEMPORAIRE

Le directeur général, monsieur Alain Cousson, ing., dépose la liste d'embauche du personnel temporaire et ce, conformément au Règlement numéro 441 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

RÉSOLUTION 2018-01-006

DUNTON RAINVILLE AVOCATS – PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR SERVICES RENDUS

CONSIDÉRANT que les services professionnels de la firme Dunton Rainville avocats ont été retenus dans le cadre de dossiers de relations de travail;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 15 décembre 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la Ville autorise le versement d'une somme de 524,29 \$, taxes applicables incluses, à la firme Dunton Rainville avocats, pour les services professionnels rendus dans le cadre de dossiers de relations de travail;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-412 Administration – honoraires juridiques.

RÉSOLUTION 2018-01-007

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE PRODUITS UTILISÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (ci-après UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de tuyaux incendies et d'habits de combats pour pompiers;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des tuyaux incendies et/ou habits de combats dans les quantités nécessaires pour ses activités;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 20 décembre 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de tuyaux incendies et/ou habits de combats nécessaires pour ses activités;

QUE la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la fiche d'inscription SI-20182020 requise et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville confie à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public # SI-20182020;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2020;

QUE la Ville procédera à l'achat de tous les différents produits inscrits au contrat, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-20182020;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent mandat SI-20182020, ce pourcentage est établi à 1.00 % (ou 250 \$ minimum sur 2 ans) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.00 % (ou 300 \$ minimum sur 2 ans) pour les non membres;

QUE la Ville autorise monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville, à signer tout document s'y rattachant;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**RÉSOLUTION
2018-01-008**

**ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT – IMMEUBLE DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE
LOT NUMÉRO 5 641 406 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville veut vendre le lot portant le numéro 5 641 406 situé sur la rue Saint-John;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Habitations Boies inc. offre à la Ville la somme de 145 000 \$, taxes applicables incluses, pour se porter acquéreur dudit immeuble;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 3 janvier 2018;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville accepte la promesse d'achat de 145 000 \$, taxes applicables incluses, aux conditions énumérées à ladite promesse d'achat et à l'appel de soumissions publiques;

QUE la Ville autorise le maire ou le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la vente de l'immeuble désigné comme étant le lot portant le numéro 5 641 406, situé sur la rue Saint-John;

QUE le produit de cette vente soit comptabilisé dans un fonds spécial pour fins de parc et utilisé conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la réglementation municipale et dans l'excédent de fonctionnement non affecté, le tout, tel que démontré à l'annexe A jointe à la présente résolution.

**RÉSOLUTION
2018-01-009**

**DÉSIGNATION D'UN CANDIDAT AU POSTE VACANT DE MEMBRE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN – REPRÉSENTANT
DES MUNICIPALITÉS DE L'OUEST DE LA COURONNE SUD**

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 24 et suivants de la Loi sur le réseau de transport métropolitain (c. R-25.01) (ci-après Loi sur le Réseau), le Réseau de transport métropolitain (ci-après Réseau) est administré par un conseil d'administration composé de quinze (15) membres, dont quatre (4) membres doivent être désignés par les municipalités locales de la couronne Sud;

CONSIDÉRANT qu'en séance ordinaire du 9 juin 2016, le conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud convenait unanimement de subdiviser la Couronne Sud en deux (2) secteurs, l'un à l'est et l'autre à l'ouest, et qu'ils se désignent respectivement deux (2) représentants par sous-secteur aux postes de membre du conseil d'administration du Réseau désigné par les municipalités de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT qu'à la réunion des maires des municipalités de la Couronne Sud tenue le 25 octobre 2016, il avait été décidé d'élire les quatre (4) représentants suivants des municipalités de la Couronne Sud pour siéger comme membres au conseil d'administration du Réseau, soit :

- mesdames Suzanne Roy et Diane Lavoie dans l'est de la Couronne Sud;
- messieurs Claude Haineault et Donat Serres dans l'ouest de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du conseil d'administration du Réseau autres que le président du conseil est d'au plus quatre (4) ans et que ces mandats peuvent être renouvelés deux (2) fois à ce titre;

CONSIDÉRANT que le mandat d'un membre du conseil d'administration du Réseau qui est également membre du conseil d'une municipalité locale prend fin dès qu'il cesse d'être membre du conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le mandat de monsieur Claude Haineault au poste de membre du conseil d'administration du Réseau a cessé lors de son départ à la retraite, le 5 novembre dernier;

CONSIDÉRANT que cette vacance doit être comblée, conformément à l'article 33 de la Loi sur le Réseau, suivant les règles de nomination à l'égard du membre créant la vacance et conséquemment, qu'il en revient aux maires des municipalités locales de la Couronne Sud de désigner un membre élu de l'ouest de la Couronne Sud audit poste vacant de membre au conseil d'administration du Réseau;

CONSIDÉRANT qu'un consensus se dégage pour que la candidature de monsieur Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois, et représentant de l'ouest de la Couronne Sud, soit proposée pour combler ledit poste vacant de membre au conseil d'administration du Réseau;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur le Réseau, les municipalités locales de la couronne Sud doivent procéder à la nomination d'un membre au sein du conseil d'administration du Réseau en adoptant une résolution de leur conseil respectif qui indique le nom du candidat que le conseil propose en regard du poste de membre du conseil d'administration du Réseau à combler;

CONSIDÉRANT qu'une copie certifiée conforme d'une telle résolution désignant monsieur Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois, dans l'ouest de la Couronne Sud, comme candidat au poste vacant de membre du conseil d'administration du Réseau, devra être déposée par les maires de chaque ville, au début de la réunion qui sera convoquée par la secrétaire générale du

Réseau pour procéder à la désignation du membre par les municipalités locales de la couronne Sud;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la candidature de monsieur Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois et représentant des municipalités de l'ouest de la Couronne Sud, soit et elle est, par les présentes, proposée pour le poste vacant de membre du conseil d'administration du Réseau à être comblé par les municipalités locales de la couronne Sud;

QUE soit transmise copie de la présente résolution au secrétaire du Réseau ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud.

**RÉSOLUTION
2018-01-010**

PRESENTATION DU PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA PISCINE EXTERIEURE, DU CHALET, AJOUT DES AMENAGEMENTS AU POURTOUR DU SITE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park autorise la présentation du projet de reconstruction de la piscine extérieure, du chalet, d'ajout des aménagements au pourtour du site (jeux d'eau, stationnements, etc.) au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville d'Otterburn Park à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville d'Otterburn Park désigne monsieur Michel Samson, T.P., directeur du Service des travaux publics comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**RÉSOLUTION
2018-01-011**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 13 DÉCEMBRE 2017 AU 9 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 13 décembre 2017 au 9 janvier 2018 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Liste des prélèvements	14 868,47 \$
Budget 2017 :	12 125,50 \$
Budget 2018 :	2 742,97 \$

Liste des dépôts directs	353 492,16 \$
Budget 2017 :	17 791,99 \$
Budget 2018 :	335 700,17 \$

Liste au 9 janvier 2018, chèques n ^{os} 17124 à 17139	12 563,66 \$
Budget 2017 :	12 563,66 \$

Chèques n ^{os} 17140 à 17172	460 902,52 \$
Budget 2017 :	211 035,70 \$
Budget 2018 :	249 866,82 \$

Déboursés par retraits bancaires **523 420,18 \$**

TOTAL DES DÉBOURSÉS : **1 365 246,99 \$**

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2018-01-01

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2018-01-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

Notes de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 377, RUE DU PRINCE-ALBERT

Suspension de la séance de 20h27 à 20h33.

Point reporté à la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 19 février 2018.

RÉSOLUTION 2018-01-012

SERVICES PROFESSIONNELS – PROJET DE PISCINE MUNICIPALE – PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – POIRIER FONTAINE ARCHITECTES INC.

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres pour des services professionnels a été lancé conformément à la loi pour la sélection d'une firme en vue de la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier dans le cadre des travaux de réfection de la piscine municipale, de la démolition du bâtiment existant et de la construction d'un nouveau bâtiment municipal;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet, les besoins de la Ville ont dû être réévalués afin de modifier la planification, la construction du bassin d'eau, un chalet de moindre dimension ainsi qu'une pataugeoire avec jeux d'eau;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 11 janvier 2018 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville verse à la firme Poirier Fontaine Architectes inc., des honoraires professionnels supplémentaires pour un prix de 57 487,50 \$, taxes applicables incluses, pour le projet de construction de la nouvelle piscine municipale;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-00-003 - Immobilisations – loisir – piscine.

RÉSOLUTION 2018-01-013

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise du loisir municipal a adressé une invitation à la Ville afin que cette dernière renouvèle son adhésion à titre de membre de l'organisme;

CONSIDÉRANT que cet organisme se veut « la voix unifiée du loisir municipal au Québec » et permet à ses membres de développer leur connaissance en matière de loisir municipal, de partager des expériences novatrices et de mieux outiller les services de loisir municipaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'adjointe administrative du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 22 décembre 2017 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de la cotisation, au montant de 465,80 \$, taxes applicables incluses, à l'Association québécoise du loisir municipal pour l'année 2018;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-494 Loisir – cotisation et abonnement.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h36 à 20h40 :

- | | |
|-------------------------------|--|
| 1. Nathalie Prévost | Telus
Piscine |
| 2. Jean-René Latulippe | Bornes d'incendie
(déneigement) |

RÉSOLUTION 2018-01-014

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h41.

Denis Parent,
Maire

Me Julie Waite,
Greffière